



Mieux vivre l'immobilier

## INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conforme au Règlement européen (UE) 2016/679

• Vous êtes informé que les données à caractère personnel transmises par vos soins font l'objet d'un traitement par le cabinet Messieurs Langlois et compagnie, S.C.S au capital de 500.500 euros, n° RCSB 632 020 376, représenté par Messieurs Jean-Pierre & Thierry LANGLOIS (co-Gérants) Situé 105bis boulevard Malesherbes 75008 Paris et titulaire de la carte professionnelle n°7501 2016 000 013 111 délivrée par la CCI de Paris. N° de téléphone : 01.53.43.33.33 Adresse électronique : info@LL1773.com, le délégué à la protection des données (DPO) désigné au sein du cabinet étant Monsieur LANGLOIS.

- Les données obtenues sont nécessaires pour :
- Dossier de candidature d'un locataire : examiner la solvabilité du candidat locataire dans l'éventualité de la conclusion d'un contrat de location conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et du décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être demandées au candidat à la location et à sa caution,
- Dossier de caution : examiner la solvabilité de la personne dans l'éventualité de la conclusion d'un contrat de location et d'un cautionnement conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et du décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être demandées au candidat à la location et à sa caution,
- Prospect vendeur/bailleur pour vente ou location : visiter et évaluer le bien à vendre/louer et proposer les services du cabinet/de l'agence pour sa mise en vente/en location,
- Prospect à la gestion locative : visiter et évaluer le bien et proposer les services du cabinet/de l'agence pour assurer sa mise en location et sa gestion,
- Bon de visite : justifier de l'accomplissement de sa mission auprès du mandant vendeur conformément à l'article 6 de la loi n°70-2 du 2 janvier 1970.

. D'une manière générale, le traitement des données à caractère personnel par le cabinet entre dans le cadre de son activité régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 et les articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

• Les données à caractère personnel pourront être transmises à :

- Service gestion, comptabilité, vente, location du cabinet
- Propriétaire du bien
- Acquéreur et locataire
- Notaire
- Organisme financier teneur du compte du locataire, de l'accédant ou du propriétaire
- Auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances
- Administration fiscale (pour promesse unilatérale de vente devant être enregistrée dans les 10 jours ou pour informer du départ du locataire – article 1686 CGI)

• Les données à caractère personnel collectées seront conservées durant toute la durée de la relation commerciale et pendant une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale conformément à l'article 2224 du code civil et à l'article L561-12 du code monétaire et financier relatif à l'obligation de conservation des informations des clients dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les registres légaux tenus par le Cabinet/l'agence doivent être conservés pendant dix ans (articles 53, 65, et 72 du décret du 20 juillet 1972), les noms et adresses des mandants y figurant seront donc conservés durant toute cette durée. A défaut de conclusion de mandat ou à défaut de location ou d'acquisition, les données seront conservées trois mois sauf renouvellement de la demande durant ce délai ([NS 021 de la CNIL](#)).

• Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel traitées. Vous pouvez demander leur effacement, leur limitation et leur portabilité dans les conditions prévues aux articles 17, 18 et 20 du [Règlement européen \(UE\) 2016/679](#). Vous pouvez exercer votre droit à opposition dans les conditions prévues à l'article 21. Enfin, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment<sup>1</sup>, étant entendu que les données à caractère personnel seront nécessaires à la conclusion et l'exécution d'un contrat en conformité avec la loi<sup>2</sup>.

• Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – tel : 01 53 73 22 22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

**Vous reconnaissez que la présente fiche d'information vous a été communiquée.**

**Date, prénom, nom et signature :**

**Fait en double exemplaire dont un est remis au client**

<sup>1</sup> Dans les cas où le traitement des données personnelles repose sur le simple consentement du client (Exemple : prospects), c'est-à-dire lorsque le traitement n'est pas nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le client est partie ou au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (cf Circulaire UNIS, § Licéité du traitement).

<sup>2</sup> Mandat, contrat de location, contrat de vente...